

LAC CALIFORNIA

DESCRIPTION

- Endroit : Lac California
- Type de section : eaux de la Couronne réservées à la pêche à la journée
- Grandeur du lac : 45 hectares
- Profondeur du lac : environ 11.5 mètres au plus profond

ACCÈS (voir les chiffres correspondants sur la carte)

NOTE : L'accès à certaine section de pêche pourrait nécessiter l'emploi d'un véhicule à quatre roues motrices.

- **Les distances indiquées sont approximatives et ne peuvent pas correspondre exactement à la lecture de votre odomètre**
- Surveiller les panneaux jaunes des eaux réservées de la Couronne le long du chemin

À partir de Bathurst (la route est indiquée en jaune sur la carte)

1. À partir de la **Route 11** à Bathurst, prendre l'échangeur pour Bathurst Mines (**Sortie 304**).
2. **Rouler 22 km** sur la Route 430 sud, jusqu'à l'intersection avec le chemin Nepisiguit Falls. **Continuer à gauche.**
3. **Rouler 700 m** jusqu'à l'intersection pour Nepisiguit Falls. **Tourner à droite.**
4. **Rouler 21.5 km** sur la Route 430 sud jusqu'à l'intersection avec le chemin Popple. **Continuer à droite sur le chemin Popple.**
5. **Rouler 7 km** sur le chemin Popple jusqu'à l'intersection avec le chemin du lac California (Red Pine Knowles). **Tourner à droite.**
6. **Rouler 5.8 km** sur le chemin du lac California jusqu'à l'intersection avec le chemin du 44 mile. **Continuer à droite.**
7. **Rouler 3 km** sur le chemin du lac California. **Tourner à droite.**
8. **Rouler 150m** jusqu'au site de camping et descente de bateau.

HÉBERGEMENT

- Il n'y a pas d'hébergement disponible; apportez votre propre équipement de camping
- Installations rudimentaires disponibles au site de camping : table avec abri, toilette sèche, emplacement pour feux
- **Les pêcheurs doivent apporter leur eau potable.**
- Le bois de chauffage n'est pas fourni. Il est recommandé que seul le bois de chauffage séché au four soit apporté à la section des eaux de la Couronne réservées en raison du risque de propagation d'insectes envahissants et de maladies. Si vous utilisez du bois de chauffage qui n'a pas été séché au four, achetez-le localement (le plus près possible de votre destination), brûlez tout sur place et ne ramenez pas le bois de chauffage restant.
- Chaque pêcheur est responsable de rapporter ses déchets. Il est strictement interdit de laisser des déchets sur les lieux.

RÈGLEMENTS

- Les réglementations générales de la pêche au Nouveau-Brunswick sont en vigueur. Consultez le livre *Pêche* pour plus de renseignements.